



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-87

ASSAINISSEMENT

23 – Signature de la convention avec la commune de GONESSE portant subventionnement des travaux de réhabilitation des réseaux d’eaux usées situés au centre ancien sur le territoire de la commune de GONESSE (Convention n° 2020-01-07)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l’Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 17 septembre 2020, s’est réuni le 23 septembre 2020 à l’espace Charles Aznavour d’Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat,

L’an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 17 septembre 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Dominique KUDLA, délégué de la commune de VILLERON

Nombre de présents : (52)

Dont (50) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine DE WALSH DE SERRANT et Jean-Yves THIN (Piscop), Thierry FELLOUS (Saint-Brice-Sous-Forêt).

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES et Mouhammad ABDOL (Epiiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonnesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonnesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Nordine HABIBECHE (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud’herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Gilles WECKMANN (Montsout).

Absent(e)s et représenté(e)s (7) :

CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) donne pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Claude BONNET (Bonneuil-en-France) donne pouvoir à Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France)
Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonnesse) donne pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonnesse)
Marie-Claude CALAS (Bouqueval) donne pouvoir à Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot)
Gérard DREVILLE (Saint-Witz) donne pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

CCCPF : Lionel LEGRAND (Mareil-en-France) donne pouvoir à Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France).

Présent(e)s sans droit de vote : (2)

CARPF : Éric MALLE (Ecouen)
Adeline COURTOIS (Vémars)

ASSAINISSEMENT

**23 – Signature de la convention avec la commune de GONESSE portant subventionnement des travaux de
réhabilitation des réseaux d'eaux usées situés au centre ancien sur le territoire de la commune de
GONESSE. (Convention n° 2020-01-07)**

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de GONESSE a effectué des travaux de réhabilitation sur les réseaux d'eaux usées situés au centre ancien.

Au préalable, la commune avait procédé à une demande de subvention au SIAH et le SIAH a donné un avis favorable le 15 juin 2017.

Bien que la compétence « collecte » assainissement ait été transférée au SIAH au 1^{er} janvier 2020, cette subvention s'inscrit dans le cadre des travaux réalisés par la commune, antérieurement au transfert.

Il s'agit d'une réhabilitation effectuée sur 5 lots. Seuls deux lots sont concernés par la demande de subvention :

- Le lot n° 1 - travaux exécutés à ciel ouvert pour dépose et repose de canalisation d'eaux usées de diamètres 150, 200 et 300 millimètres et de longueurs respectives 14, 268 et 8 mètres linéaires.
- Le lot n° 5 pour des travaux de réhabilitation par chemisage de canalisation d'eaux usées de diamètres 200 millimètres et 78 mètres linéaires de longueurs, ainsi que l'étanchéité des regards.

Cette subvention est totalement affectée au financement de cette opération.

La subvention d'investissement correspond à 50 % du solde restant à la charge de la commune, déduction faite des subventions avec un plafond de 20 % du montant HT des travaux. Elle sera versée en un mandatement.

Le programme subventionné présenté est de 159 783,97 € HT (le montant prévisionnel est de 146 466,07 € HT pour le lot n° 1 et de 13 317,90 € HT pour le lot n° 5). Le montant de la participation du SIAH sera au maximum de 31 956,79 € non soumis à TVA.

La commune a soumis cette convention au vote de son Conseil Municipal le 10 juillet 2020.

Les crédits en dépenses seront prévus au budget eaux usées, chapitre 67, article 6742.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 118/2020 en date du 10 juillet 2020 autorisant le Maire de la commune de GONESSE à signer la convention n° 2020-01-07 de subventionnement,

Vu le projet de convention relative au subventionnement des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées au centre ancien sur le territoire de la commune de GONESSE, avec la commune de GONESSE,

Considérant le projet relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées au centre ancien sur le territoire de la commune de GONESSE,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention de subventionnement des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées au centre ancien sur le territoire de la commune de GONESSE, avec la commune de GONESSE,

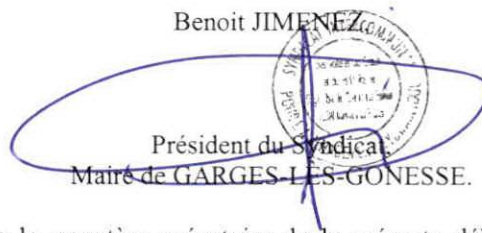
23 – Signature de la convention avec la commune de GONESSE portant subventionnement des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées situés au centre ancien sur le territoire de la commune de GONESSE (Convention n° 2020-01-07)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention n° 2020-01-07 relative au subventionnement des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées au centre ancien sur le territoire de la commune de GONESSE, de la commune de GONESSE par le SIAH,
- 2- **Prend acte** que le plafond d'aide est fixé à 31 956,79 € non soumis à TVA,
- 3- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À ARNOUVILLE, le mercredi 23 septembre 2020

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/09/2020
Affichée le : 29/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.